MARDI 1er MAI 2018

à l'appel des organisations syndicales départementales CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES

RASSEMBLEMENT à 10H30
PLACE NAPOLEON
La Roche Sur Yon

Convergence des luttes ! Pourquoi ?

Emmanuel Macron, «président de la République » sourd au mouvement social l'a dit !!!!!!!

« Les riches n'ont pas besoin d'un président, ils se débrouillent très bien tout seuls. » Mensonge.

Dividendes et aides diverses : Dans le monde, 1027 milliards d'euros ont été distribués en 2017 aux actionnaires. Ces distributions de dividendes ont explosé de 7,7 % en un an. C'est historique. La France, avec 42,7 milliards, est le pays qui distribue le plus de dividendes. Bien davantage que la Suisse, 33,4, ou l'Allemagne, 31,2. ***Pourtant Les décisions politiques auprès des entreprises basées pour l'essentiel sur les déductions fiscales et les exonérations de cotisations sociales se chiffrent à 200 milliards d'euros par an, auxquelles il faut ajouter pour 2018, les 5 milliards de la suppression de l'impôt sur la fortune.***

« Je veux remettre la France au Travail. » Mensonge.

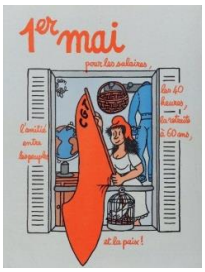

Services publics : Pendant la campagne présidentielle, le candidat Macron avait annoncé vouloir supprimer 120 000 postes de fonctionnaires (Hospitalière, Etat, Territoriale) en cinq ans. Il s'y attèle. Pour atteindre ses objectifs, le gouvernement a dégainé une proposition inédite : un vaste plan de départs volontaires, dont le but inavoué est de pousser vers la sortie des agents titulaires pour les remplacer par des contractuels *(droits privés et précaires)*. S'attaquer ainsi au statut de fonctionnaire présente un avantage notable pour le pouvoir en place : il sera beaucoup plus facile, à l'avenir, de supprimer des postes de contractuels que d'agents sous statut…

EHPAD : « Deux rapports parlementaires ont été produits par les sénateurs. Ils ont été présentés le 14 mars à la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale. Les deux rapports pointent, comme les salarié-e-s, les effectifs non seulement insuffisants mais inadaptés à la prise en charge optimale des résidents, de plus en plus âgés, dépendants et très malades. D'où une charge de travail de plus en plus lourde. Des conditions de travail dégradées à l'origine d'une désaffection des professionnels. Dans leur rapport, les deux sénateurs révèlent un véritable scandale : 24 infirmières ou aides-soignants seulement assurent les soins de 100 résidents en moyenne.

Loi Travail : Désormais votre contrat de travail ne vous protègera plus, l'employeur aura la possibilité de se débarrasser de vous si vous n'acceptez pas une modification de votre contrat de travail à la baisse en matière de rémunération par rapport à l'augmentation de votre temps de travail. En cas d'accord de branche, les contrats en CDD pourraient être renouvelés jusqu'à cinq ans. Les CDI de chantier, de mission ou de projet seraient généralisés à toutes les professions, à moindre coût puisque sans versement de la prime de précarité. C'est la précarisation des emplois qui deviendrait la norme, ce serait alors très vite la disparition de tout emploi stable en CDI. Désormais la rupture conventionnelle collective pourra être utilisée. Censé se substituer aux plans de licenciements, ce dispositif se révèle bien moins avantageux pour les salarié-e-s et moins coûteuse pour les entreprises.

« Je remercie les retraité-e-s pour lesquels j'ai de la considération. Je n'ai jamais pris un retraité pour un portefeuille. » Mensonge.

CSG : L'augmentation de 1,7 % de la CSG *(Contribution Sociale Généralisée)* depuis le 1er janvier 2017 va amputer les niveaux de pensions souvent très faibles des retraité-e-s. Raison invoquée par le gouvernement, la nécessité de revaloriser le revenu des actifs, touchés aussi par la hausse de la CSG, mais qui bénéficient en échange d'un soit disant gain de pouvoir d'achat grâce à la diminution des cotisations chômage et maladie. Augmentation du pouvoir d'achat en trompe l'œil pour les actifs, puisque le manque à gagner, conséquence de la diminution des cotisations sociales chômage et maladie, pour l'assurance chômage et l'assurance maladie, entraînera une augmentation des cotisations mutuelles santé par exemple.

La hausse de la CSG concernerait 7 millions de personnes dont le revenu fiscal de référence se situe au-dessus de 14 400 euros par an pour une personne seule et 22 100 pour un couple. A titre d'exemple, un couple de retraité-e-s avec pour l'un 970 euros de pension et pour l'autre 1 010 euros perdraient ensemble 34 euros par mois et 408 euros par an. Après le 0,3 % de la CASA *(la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie),* la suppression de la demi-part fiscale pour les personnes vivant seules ayant élevé un enfant, les retraité-e-s comme les actifs et l'ensemble de la population, subissent les augmentations de prix depuis le 1er janvier des complémentaires santé, du gaz, du forfait hospitalier, des taxes sur les carburants… pendant que les riches bénéficient de la baisse de l'ISF, de l'impôt sur les sociétés à 28 %, de l'impôt sur les revenus du capital.

« Je ne partage pas ceux qui voudraient opposer les usagers et les cheminots, on ne fait pas avancer les pays en opposant les uns aux autres. » Mensonge.

Réforme SNCF : « Fidèle à sa tactique de division, il a lancé les hostilités par une attaque en règle contre le statut des cheminots, responsable selon lui de tous les maux de la SNCF. Mis en place à partir des années 1920, ce statut accorde un certain nombre de droits aux cheminots, en matière d'âge de départ à la retraite, de déroulement de carrière ou de congés payés. Personne ne peut croire aujourd'hui que c'est lui qui explique les presque 50 milliards d'euros de dette qui plombent les comptes de la SNCF ; ni que sa suppression apportera le moindre droit supplémentaire aux autres salarié-e-s du pays. 25 000 c'est le nombre d'emplois supprimés à la SNCF de 2007 à 2017. Sur la même période, l'endettement est passé de 32,5 à 52 milliards d'euros. La réduction des effectifs a-t-elle assaini les résultats de la SNCF ? Non. En application d'une directive européenne, l'Allemagne, l'Espagne et la Belgique ont repris au compte de l'État tout ou partie de l'endettement de leurs sociétés nationales de chemin de fer. Cela n'a pas été le cas en France. Pourtant la dette de la SNCF est due en grande partie au financement des lignes TGV que l'État lui a fait supporter à partir des années 1980. Elle est ainsi passée de 4,5 milliards d'euros en 1976 à 56 milliards d'euros en 2016.

L'ouverture à la concurrence fera t'elle baisser le prix du billet de train ? Non.

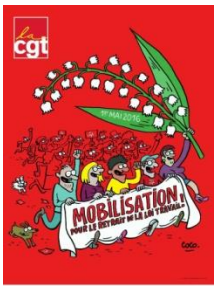

Exemples : ***En 1997, l'État lance la privatisation de France Télécom (devenu Orange).*** En 2005, les opérateurs de téléphonie sont condamnés pour avoir convenu de maintenir des prix élevés. Ces dernières années, les conflits entre clients et opérateurs n'ont cessé d'augmenter *(13 030 plaintes en 2017, en hausse de 8 %)*. C'est au point que le président de l'Association française des usagers des télécommunications (AFUT) a déclaré, le 22 mai 2017, que l'hyper concurrence n'était pas bonne pour le consommateur. D'autre part, alors que la France était en pointe dans le câblage haut débit (ADSL) dans les années 1990, elle est désormais dans le peloton de queue européen pour la fibre. Les opérateurs refusent de financer son installation sur 40 % du territoire…

En 2005, l'entreprise publique EDF-GDF est éclatée et partiellement privatisée. Depuis, le prix de l'électricité a augmenté de 30 % et celui du gaz de 80 % ! Et les coupures d'énergie lors des périodes de grands froids sont désormais possibles. Il en est de même pour la fourniture d'eau qui a toujours été soumise à la « concurrence ». Cela permet-il aux citoyens d'avoir le choix ou de faire baisser les prix ? Non.

Cette domination n'a rien de fatal. Tout peut même s'éclairer si les mobilisations prennent de l'ampleur. Ne laissons pas les affaires du monde aux mains du monde des affaires. Les dizaines de milliards de cadeaux fiscaux et d'exonérations donnés au patronat depuis des années n'ont créé aucun emploi.

La répartition des richesses par l'augmentation des salaires et la réduction du temps de travail sont des solutions pour l'amélioration du pouvoir d'achat des pensions et des minima sociaux sur la base d'un SMIC à 1 800 euros - Du développement de l'emploi de qualité en CDI - Du développement d'une industrie et des services publics qui répondent aux besoins des populations.

Le désespoir est dans le renoncement, L'espoir est dans la lutte.

POUR ALLER PLUS LOIN, ENGAGEZ-VOUS, SYNDIQUEZ-VOUS !

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....

la cgt VENDÉE

Bulletin à renvoyer à La CGT, 16 Bd Louis Blanc, BP 227, 85006 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Téléphone : 02 51 62 66 22, courriel : la.cgt.85@gmail.com, site : ud85.reference-syndicale.fr